

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse



Redevance touristique de Percé

Un accueil favorable des visiteurs, une participation inégale des commerçants

Percé, 6 décembre 2022 – La Ville de Percé se réjouit de l'accueil favorable réservé par les visiteurs à la nouvelle redevance touristique imposée sur son territoire, au terme d'une première année de mise en œuvre de cette mesure inédite au Québec. La priorité de la Ville sera maintenant d'assurer l'adhésion de tous les commerçants assujettis à la réglementation afin de maximiser les retombées de la redevance pour le financement des infrastructures touristiques municipales.

« *La crainte principale des gens face à la redevance, c'était l'impact sur le tourisme à Percé. Là-dessus, le bilan des commerçants participants et de nos partenaires touristiques est unanime : c'est un succès. Nous avons reçu très peu, pour ne pas dire aucun commentaire négatif des visiteurs face à la redevance. Au contraire, plusieurs ont salué la mesure. Les chiffres d'achalandage confirment d'ailleurs les échos positifs qu'on a reçus du terrain. Cela nous confirme la pertinence de la redevance, qui est là pour rester* », souligne la mairesse de Percé, Cathy Poirier.

En effet, le plus récent bilan dressé par Tourisme Gaspésie, pour la période de mai à septembre derniers inclusivement, indique une hausse de 2,2 % des visiteurs dans la région par rapport à l'année exceptionnelle que fut 2021, malgré la réouverture des frontières internationales. En tout, 570 000 touristes ont visité la Gaspésie.

Participation inégale des commerçants

Le portrait est plus nuancé quant à l'adhésion des commerçants à la nouvelle redevance touristique. En date du 30 novembre, quelque 155 000 \$ avaient été recueillis en vertu de la redevance, dont les profits seront versés au *Fonds destiné à financer les infrastructures*

touristiques municipales. Un peu plus de 90 commerçants ont adhéré au registre de la municipalité. Plusieurs autres versements sont attendus de leur part dans les prochaines semaines, ce qui devrait faire croître significativement les sommes reçues. Néanmoins, les résultats ne reflèteront pas les retombées potentielles de la mesure, évaluées à près de 1 million \$ annuellement, ce qui signifie que des commerçants n'ont pas appliqué la réglementation municipale.

« *Nous étions conscients que nos projections ne seraient pas atteintes dès l'an 1. C'était une année de mise en œuvre et on parle d'une mesure inédite au Québec. Nous savions donc qu'il y aurait des défis, ne serait-ce que sur le plan technique pour la perception. Cela dit, on doit l'admettre: nous espérons une participation plus grande des commerçants. C'est dommage parce que ça nous forcera à puiser ailleurs l'argent dont nous avons besoin pour nos infrastructures touristiques* », souligne M^{me} Poirier.

Une redevance équitable pour tous

La Ville de Percé tient à rappeler que la redevance touristique doit être équitable pour tous les commerçants. En ce sens, elle n'écarte aucun recours pour assurer son respect. Rappelons que les commerçants pris en défaut s'exposent à des amendes allant de 2 000 \$ à 4 000 \$, lesquelles peuvent être journalières selon la nature des infractions commises.

La Ville dispose d'une période d'un an pour effectuer des vérifications rétroactives dans les commerces visés. Puisque la Cour supérieure du Québec doit se prononcer sur la validité du *Règlement imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales* dans les prochains mois, la Ville a choisi d'attendre avant de procéder à ces vérifications.

« *Depuis le départ, nous avons misé sur le dialogue et la collaboration des commerçants. Cela dit, lorsque la collaboration n'est pas au rendez-vous, il faut nécessairement envisager d'autres moyens. Nous allons attendre la décision de la Cour avant de statuer sur ces moyens* », exprime Cathy Poirier.

Pour tout renseignement

Laurence Gagnon

TACT

Cellulaire : 418 690-9716

lgagnon@tactconseil.ca

Source

Ville de Percé